

PLP **CPE**

Bulletin Officiel N°15 du 14 avril 2016

À retourner complété au : **Snetaa-Fo, 24 rue d'Aumale - CS 75058 - 75009 Paris**
 ou par mail : snetaaamut@gmail.com

Discipline (et code discipline si connu) :

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Tél : Date de Naissance : ___ / ___ / ___ Mail :

Nature du concours (externe, interne, réservé)

PUBLIC

PRIVÉ

Année du concours Classement au concours

Vous étiez :

Ex-contractuel (AED, AESH, EAP)

Ex-contractuel (CDI, MAGE)

Ex-fonctionnaire (Fonction Publique)

Étudiant M1

Étudiant M2

Demandez-vous un report de stage ? Oui Non

Si oui, pour quelle(s) raison(s) ?

Êtes-vous : Célibataire

Marié-e le

Divorcé-e

Pacsé-e le

Avez-vous des enfants à charge ? Non Oui Nombre :

Avez-vous la garde partagée ou exclusive de vos enfants ?

Votre conjoint-e exerce une profession ? (lieu et nature ; joindre un justificatif).....

Voeu 1 :	Voeu 4 :
Voeu 2 :	Voeu 5 :
Voeu 3 :	Voeu 6 :

Informations que vous souhaitez faire connaître au **SNETAA-FO** pour expliquer vos voeux (facultatif) :

.....

.....

.....

.....

Les possibilités offertes aux différentes catégories de stagiaires du 2 mai au 10 juin midi (heure de paris) sur SIAL

CATÉGORIES DE STAGIAIRES	CHOIX POSSIBLES	ÉLÉMENTS À FOURNIR	
		ADMINISTRATIFS	SITUATION PERSONNELLE ET FAMILIALE
Pour tous les lauréats, quel que soit le concours		Déposer sur SIAL de façon dématérialisée au format PDF le justificatif du rang au concours.	
Lauréats concours réservés et examens professionnels ou report de stage 2015/2016	stagiaires dans leur académie d'origine (seul choix possible) ou report de stage (cf. note de service)	Les services de non-titulaires seront directement récupérés sur les bases de gestion académiques	
Lauréats concours 2016 et inscrits en M1 en 2015-2016 ou Lauréats en report de stage 2015/2016 pour absence d'inscription en M2 MEEF 2015/2016	stagiaires dans l'académie où est l'université où ils sont inscrits en M1 ou solliciter un report de stage Si M1 en université francilienne : classer les 3 académies de Paris, Créteil et Versailles.	Pièce justificative d'inscription en M1 dématérialisée au format PDG sur SIAL	
Lauréats des concours externes 2016 titulaires d'un M2 ou Lauréats des concours internes 2016, ne répondant pas aux conditions du paragraphe l.1.1. de la note de service ou Lauréats des sessions antérieures en report de stage	émettre 6 vœux d'académies en fonction des critères personnels en tenant compte des obligations liées au RC ou RRE ou solliciter un report de stage	États des services accomplis hors de l'enseignement du second degré public (privé ou étranger par exemple) ainsi que les serveurs mixtes Les ex-fonctionnaires de la Fonction Publique de l'État, territoriale ou hospitalière doivent envoyer leur arrêté d'affectation avant le 17 juin 2016 à : DGRHB2-2 (Gestion Stagiaires) 72 rue Regnault 75243 Paris cedex 13	À faire parvenir au rectorat d'affectation dès la connaissance du résultat : • Livret de famille • PACS • Justificatif de RRE • Attestation professionnelle du conjoint, attestation de domicile, RQTH
Ex-contractuels , lauréats des concours externes 2016 avec M2, ou lauréats non soumis aux conditions de diplômes des concours internes 2016 Ex-contractuels = expérience professionnelle d'enseignement dans leur discipline de recrutement au moins 1 an ½ équivalent temps plein au cours des 3 années précédant leur nomination en qualité de fonctionnaire (§1.1.1.c de la note de service)	solliciter l'académie dans laquelle ils étaient contractuels ou solliciter un report de stage	Les services de non titulaires seront directement récupérés sur les bases de gestion académiques. Pour les services dans le privé ou à l'étranger; fournir des attestations et envoyer le tout avant le 17 juin 2016 à : DGRHB2-2 (Gestion Stagiaires) 72 rue Renault 75243 Paris cedex 13	

CALCUL DE VOTRE BARÈME EN FONCTION DES CONDITIONS EXPRIMÉES

CRITÈRES BONIFIÉS		BONIFICATIONS	CONDITIONS PARTICULIÈRES																					
Bonification handicap		1000	Sur le vœu 1 (pour le candidat uniquement)																					
Rapprochement de conjoint (RC)		150	Sur le vœu 1 correspondant à l'académie d'attache professionnelle du conjoint et les académies limitrophes																					
Enfants à charge		75	Par enfant de - de 20 ans au 1/9/2016 Uniquement sur les vœux donnant droit au RC																					
RRE rapprochement de la résidence de l'enfant		140 (forfait quel que soit le nombre d'enfants)	Situations de garde alternée ou conjointe (enfant de - de 18 ans au 1/9/2016). Uniquement sur le vœu 1 (résidence de l'enfant) et les académies limitrophes																					
Rang au concours		<table border="1"> <tr><td>1^{er} décile</td><td>150</td></tr> <tr><td>2^{ème}</td><td>135</td></tr> <tr><td>3^{ème}</td><td>120</td></tr> <tr><td>4^{ème}</td><td>105</td></tr> <tr><td>5^{ème}</td><td>90</td></tr> <tr><td>6^{ème}</td><td>75</td></tr> <tr><td>7^{ème}</td><td>60</td></tr> <tr><td>8^{ème}</td><td>45</td></tr> <tr><td>9^{ème}</td><td>30</td></tr> <tr><td>10^{ème}</td><td>15</td></tr> </table>	1 ^{er} décile	150	2 ^{ème}	135	3 ^{ème}	120	4 ^{ème}	105	5 ^{ème}	90	6 ^{ème}	75	7 ^{ème}	60	8 ^{ème}	45	9 ^{ème}	30	10 ^{ème}	15	Sur tous les vœux exprimés	Pour les lauréats de l'agrégation 100 points forfaitaires en plus sur tous les vœux
1 ^{er} décile	150																							
2 ^{ème}	135																							
3 ^{ème}	120																							
4 ^{ème}	105																							
5 ^{ème}	90																							
6 ^{ème}	75																							
7 ^{ème}	60																							
8 ^{ème}	45																							
9 ^{ème}	30																							
10 ^{ème}	15																							
Bonification pour l'académie du M1		60	Uniquement sur l'académie du M1																					
Situation professionnelle déclarée au moment de l'inscription au concours	Ex-titulaire de la fonction publique	200	Sur le vœu 1 (=ancienne académie d'affectation en tant que titulaire de la fonction publique)																					
	Ex-contractuel, AED, AESH (2ans au moins)	200	Sur le vœu 1 correspondant à l'académie d'exercice au cours des 2 dernières années																					
	Ex EAP	200	Sur le vœu 1 correspondant à l'académie d'exercice au cours des 2 dernières années																					
Indiquez ici votre barème total :																								

CALENDRIER DES OPÉRATIONS

Accueil téléphonique des admissibles 01 55 55 54 54 du 2/05 au 10/06 et du 11/07 au 29/07/2016 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

2 mai au 10 juin à midi	Saisie des vœux sur SIAL, y compris pour les lauréats d'une session antérieure en report. Autant de saisies que d'admissibilités obtenues.	Accès à SIAL : http://www.education.gouv.fr/cid55752/sial-system-d-information-et-aide-aux-laureats.html
17 juin dernier délai Date limite pour l'envoi des pièces par le Ministère	<ul style="list-style-type: none"> • justifiant d'enseignement dans le privé • de titulaire de l'enseignement agricole • ex-contractuels en dehors de l'enseignement public du 2nd degré • contrat de travail en tant que EAP • demande d'affectation conjointe pour 2 pers pacsées ou mariées • opter pour l'enseignement privé • RQTH validée à l'inscription au concours • arrêté d'affectation en tant que fonctionnaire 	au bureau de la DGRHB2-2
30 juin 2016	Date limite de validation d'un PACS ou d'un mariage	
À partir du 30 juin	Résultats d'affectation en fonction des disciplines	sur SIAL (« affectations »)
Dès les résultats d'affectation en académie	Envoi aux rectorats des pièces justificatives : <ul style="list-style-type: none"> • de RC et éventuellement enfants, RRE • mutations conjointe de 2 lauréats • affectation en DOM ou COM (justificatifs d'attache réelle à ce DOM ou COM) • inscription en M2, titres et diplômes exigés à la nomination 	au rectorat d'affectation
30 septembre 2016	Certificat du médecin agréé spécialiste du handicap, attestant la compatibilité du handicap avec la fonction exercée pour les BOE	au rectorat d'affectation

LES DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS DE REPORT DE STAGE POUR ...

- les lauréats répondant aux critères de la note de service du BO N°15 du 14 avril 2016, annexe D :

CORPS D'ACCÈS	CONCOURS	MOTIFS DE REPORT DE STAGE					
		décret n° 94-874 du 7-10-1994			Autres motifs		
		Service national	Congé de maternité	Congé parental	Préparer agrégation	Séjour à l'étranger	Absence de Master
PLP	Concours externe	X	X	X	X	X	X
	Concours interne	X	X	X			
	3ème concours	X	X	X			
	Examen professionnalisé réservé	X	X	X			

- les lauréats des autres concours (dont les réservés, ceux inscrits en M1 en 2014-2015 et ceux justifiant d'une expérience professionnelle conformément à la note de service du BO N°15 du 14 avril 2016 :

CORPS D'ACCÈS	CONCOURS	MOTIFS DE REPORT DE STAGE			
		décret n° 94-874 du 7-10-1994			Autres motifs
		Service national	Congé de maternité	Congé parental	Préparer agrégation
PLP	Concours externe	X	X	X	X
	Concours interne	X	X	X	
	3ème concours	X	X	X	
	Examen professionnalisé réservé	X	X	X	

- les lauréats des concours externes de la session 2016 rénovée titulaires d'un M1 et ne pouvant justifier d'une inscription en M2 seront placés en report de stage.

ATTENTION

Dans l'application SIAL, les lauréats doivent **obligatoirement** valider selon l'ordre établi chacun des menus afin que la demande soit prise en compte. Cette opération est à réitérer pour chaque concours auquel le lauréat est admissible. Un classement doit alors être fait par le lauréat entre les différents concours ; à défaut, l'administration décidera. Si une erreur de saisie est faite sur SIAL, elle doit être signalée à la DGRHB2-2 avant le 17 juin, justificatif à l'appui.

La fiche de synthèse d'inscription sur SIAL doit IMPÉRATIVEMENT être imprimée et conservée. Elle doit aussi être jointe aux pièces justificatives à fournir et fera foi en cas de recours.

En cas de recours d'affectation, contactez le SNETAA-FO !

UN PROBLÈME ? CONTACTEZ LE SNETAA-FO !